

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA
POPULATION

DIRECTION DE CABINET

N° 139 /MSP/DIRCAB.19



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité Travail

COMMUNIQUE OFFICIEL

Le Ministre de la Santé et de la Population informe la population Centrafricaine que suite à la fermeture définitive de la société ROFFE PHARMA pour vente de médicaments de qualité inférieure et falsifiés, cette société a procédé à sa réouverture pendant que l'affaire est encore pendante devant la justice.

Par conséquent, le département de la Santé déconseille à la population et aux Formations Sanitaires de s'approvisionner des médicaments de ROFFE PHARMA. Ces médicaments de qualité inférieure et falsifiés présentent un danger grave pour la Santé Publique.

Par ailleurs, une procédure est en cours pour corriger ce manquement grave et pervers.

Le Ministre de la santé prie toute personne à l'écoute du présent communiqué d'en faire large diffusion au sein de la population.

Fait à Bangui le 07 FÉV 2019



Le Ministre de la santé et de la population


Dr Pierre SOMSE